

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

**Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le jeudi 08 décembre, 20 heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 décembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.

Françoise LECOUFLE, présente
Philippe LLOPIS, donne pouvoir à Philippe GERBAULT
Philippe GERBAULT, présent
Dorothee BRODHAG, présente
Daniel GASNIER, présent
Corine KOJCHEN, présente
Ambroise TOIN, présent
Aïcha GASSET, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG
Dominique RODRIGUEZ, présent
Peggy TRONY, présente
Gilles DAUVERGNE, présent
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Rosa LOPES
Eric LEANDRE, présent
Cathy BRUN, donne pouvoir à Ambroise TOIN
Carol GAIN, présente
Marie-Laure BATAILLE, présente
Rosa LOPES, présente
Martine VALLET, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN
Ibra FAYE, présent
Sylvain AUBERT, présent
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Peggy TRONY
Thierry JACQUARD, présent
Mahab CHAUDHRY, absente à partir de 21h16 pour le point 5
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Mme Le Maire
Martine MEDAILLE, présente
Cédric LONGATTE, présent
Christine LIAMBO, présente
André BLANCHET, donne pouvoir à Daniel GASNIER
Aurélie ARCHIMEDE présente
Dalila SIDHOUM, présente
Delphine BORGNA, présente
Stéphane KOZJAN, absent excusé
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE
Secrétaire de la séance : Daniel GASNIER**

Ordre au sein de la séance : 13

Délibération n° 2022-DEL-109 : Prise d'acte du rapport annuel de l'exercice 2021 du délégataire de service public, La Maison Bleue, en charge du multi-accueil Pommes de Reinette.

Commune de Limeil-Brévannes
Séance du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 094-219400447-20221208-2022_DEL_109-DE

Délibération n°2022-DEL-109

Objet : Approbation du rapport annuel 2021 du délégataire en charge du multi-accueil Pommes de Reinette.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1444-3 et L.1413-1, L.3131-5 et R.1411-7 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 8 septembre 2016 portant attribution de la délégation de service public (DSP) relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pommes de Reinette » ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 2018 portant transfert de l'activité de la Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale à la ville de Limeil-Brévannes ;

Vu la délibération n°2021-DEL-47 en date du 24 juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal aux fins de saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) concernant les projets mentionnés à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activité et le rapport financier du délégataire en charge de la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pommes de Reinette » au titre de l'année 2021 ;

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 18 octobre 2022 ;

Considérant que le groupe La Maison Bleue a transmis à la Commune son rapport d'activité et son rapport financier relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pommes de Reinette » au titre de l'année 2021 ;

Où le rapporteur en son exposé, relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pommes de Reinette » au titre de l'année 2021 ;

Où le rapporteur en son exposé,

DÉCIDE :

Article 1 : De prendre acte du rapport annuel du délégataire La Maison Bleue relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pommes de Reinette » au titre de l'année 2021.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publié sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne
le 20/12/2022.....
Publié le.....
Notifié le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
Pour le Maire et par délégation
Yasmina KHERMACHE
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,


Daniel Gasnier

Le Maire,


Françoise LECOUFLE

